



Pleins feux sur les performances avec **mes-performances 2010 (4)**

Un objectif de gain de **10%** par
année écoulée en cas de stabilité ou de
hausse de l'indice CAC 40[®]

Instrument financier non garanti en capital offrant :

- Une sécurisation du capital et un gain de 10% par an dès que l'indice CAC 40[®] est supérieur ou égal à son niveau initial (15/11/2010).
- Une protection du capital au terme des 6 ans (24/11/2016) jusqu'à 30% maximum de baisse de l'indice.

mes-performances 2010 (4)

mes-performances 2010 (4) est un instrument financier dont la valeur de remboursement est liée à la performance de l'indice CAC 40[®], l'indice de référence des plus grandes valeurs françaises sur une durée de 6 ans.

mes-performances 2010 (4) ne peut être souscrit que dans le cadre des contrats d'assurance-vie/capitalisation **mes-Placements Vie** et **mes-Placements Liberté**.

MÉCANISME

UN GAIN ANNUEL LIÉ A LA PERFORMANCE DES MARCHÉS ACTIONS FRANÇAIS

Chaque année au cours des 5 premières années, on observe le niveau de l'indice CAC 40[®] :

- Si à l'une des dates de constatation annuelle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial (15/11/2010), l'instrument financier est retenu à hauteur de* :

100% du capital investi assorti d'un gain de 10% pour chaque année écoulée jusqu'à la date de remboursement anticipé.

- Ce montant est placé en support monétaire et remboursé à l'échéance des 6 ans. Le client peut arbitrer librement à tout moment.

Exemples :

- Si au 15/11/2011, l'indice CAC 40[®] est supérieur ou égal à son niveau initial alors l'investisseur reçoit* le montant acquis de son capital plus un gain de 10%. Ce montant est alors placé en support monétaire et remboursé à l'échéance des 6 ans. Le client peut arbitrer librement à tout moment.
- Si au 15/11/2013, l'indice CAC 40[®] est supérieur ou égal à son niveau initial alors l'investisseur reçoit* le montant acquis de son capital plus un gain annuel de 10%, soit 130%. Ce montant est alors placé en support monétaire et remboursé à l'échéance des 6 ans. Le client peut arbitrer librement à tout moment.

UN CAPITAL PROTÉGÉ JUSQU'À UNE BAISSÉ DE L'INDICE DE 30% SUR 6 ANS

Si, **au terme des 6 ans**, le capital n'a pas été sécurisé par anticipation :

- Si au 15/11/2016, le niveau de l'indice CAC 40[®] est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur reçoit* :

100% de son capital initial assorti d'un gain annuel de 10% pour chaque année écoulée, soit 160% de son capital.

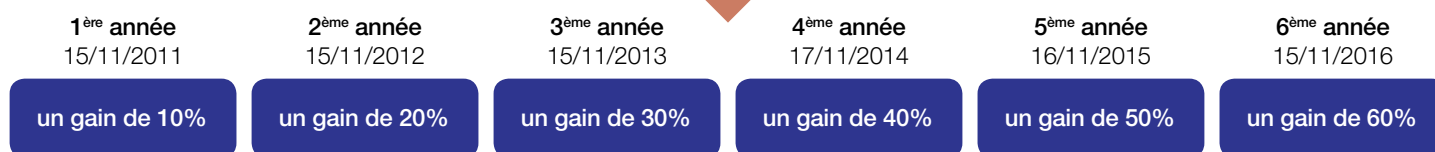
- Si au 15/11/2016, le niveau de l'indice CAC 40[®] est supérieur ou égal à 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit* :

100% de son capital initial.

- Si au 15/11/2016, le niveau de l'indice CAC 40[®] clôture au-dessous de 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit* à l'échéance la valeur finale de l'indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital.

De l'année 1 à 6, si l'indice CAC 40[®] est supérieur à son niveau initial, l'investisseur reçoit* le montant du capital ainsi que le gain suivant. Ce montant est alors placé en support monétaire et remboursé à l'échéance des 6 ans. Le client peut arbitrer librement à tout moment.



Si le 15/11/2016, le niveau de l'indice est inférieur à 100% mais supérieur ou égal à 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit* 100% de son capital initial

Sinon, l'investisseur reçoit* la valeur finale de l'indice

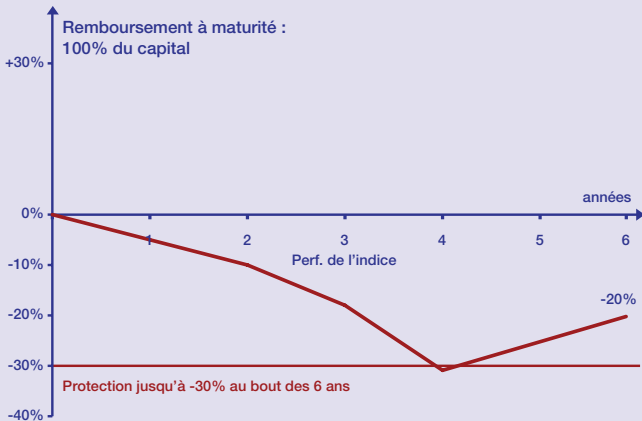
* Données hors fiscalité applicables et/ou frais liés au Contrat d'Assurance-vie.

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

mes-performances 2010 (4)

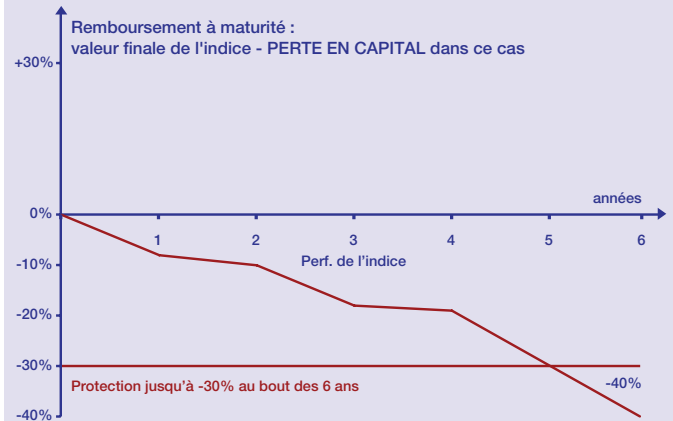
SCENARII DE MARCHÉ*

Baisse du marché



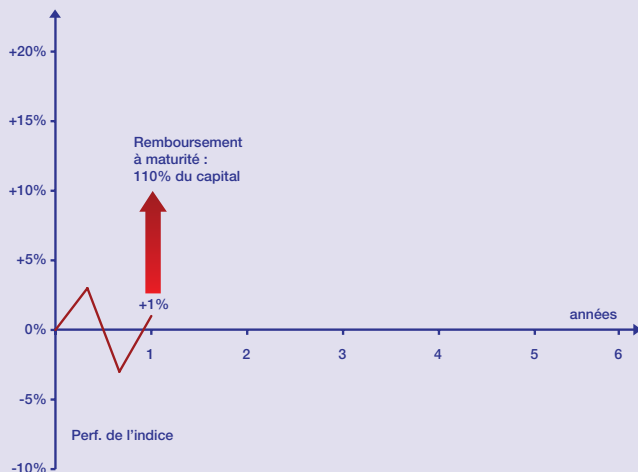
- A l'échéance des 6 ans, on constate que la performance depuis l'origine de l'indice CAC 40[®] n'a jamais été positive ou nulle à une date de constatation annuelle, elle termine néanmoins au-dessus de -30% : l'indice a baissé de -20%.
- L'investisseur reçoit alors 100% de son capital initial.

Forte baisse du marché



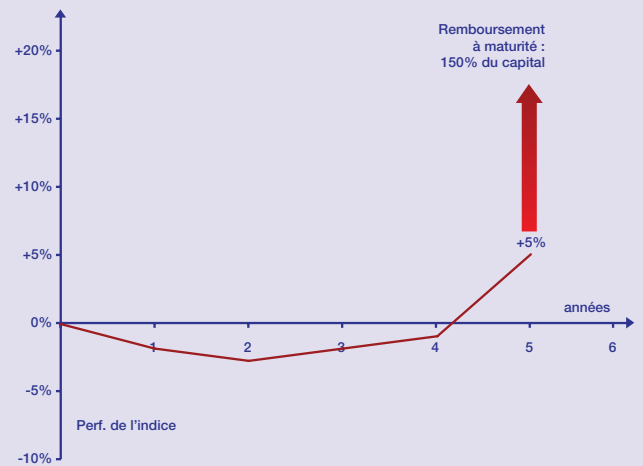
- A l'échéance des 6 ans, on constate que la performance depuis l'origine de l'indice CAC 40[®] n'a jamais été positive ou nulle à une date de constatation annuelle, et atteint -40% au bout de 6 ans.
- L'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice CAC 40[®], soit 60% de son capital initial.

Stabilité du marché à court terme



- En année 1, on constate que la performance depuis l'origine de l'indice CAC 40[®] est positive.
- L'instrument financier est retenu à hauteur de 100% de son capital initial + 10% pour l'année, soit 110%.
 - Le capital est placé en support monétaire et remboursé à l'échéance des 6 ans. Le client peut arbitrer librement à tout moment.

Hausse du marché à moyen terme



- En année 5, on constate que la performance depuis l'origine de l'indice CAC 40[®] est positive.
- L'instrument financier est retenu à hauteur de 100% de son capital initial + 10% pour l'année, soit 150%.
 - Le capital est placé en support monétaire et remboursé à l'échéance des 6 ans. Le client peut arbitrer librement à tout moment.

* Données hors fiscalité applicables et/ou frais liés au Contrat d'Assurance-vie.

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

mes-performances 2010 (4)

AVANTAGES

- De l'année 1 à 6, dès que l'indice CAC 40® est en hausse ou stable par rapport à son niveau initial à l'une des 6 dates de constatation annuelle, l'instrument financier est retenu à hauteur de l'intégralité du capital initialement investi plus un gain de 10% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis le lancement. Elle est placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance des 6 ans. Le client peut arbitrer librement à tout moment.
- **mes-performances 2010 (4)** protège le capital investi à l'échéance des 6 ans jusqu'à une baisse de 30% de l'indice.

INCONVENIENTS

- **Le capital n'est pas garanti** : si l'instrument financier n'a pas été sécurisé de l'année 1 à l'année 5 et en cas de baisse de plus de 30% de l'indice par rapport à son niveau initial à la dernière date de constatation, le capital investi est exposé à la baisse de l'indice.
- En cas de hausse de l'indice aux dates de constatations, l'investisseur peut bénéficier d'une hausse partielle de l'indice, avec un gain annuel, plafonné à 10% par année écoulée depuis l'origine.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Type	Instrument financier de droit français
Maturité	6 ans
Sous-jacent	Indice CAC 40®
Garantie du capital	Non garanti en capital
Emetteur	SG Option Europe
Coupure	1 000 euros
Période de souscription	16 août 2010 au 15 novembre 2010
Montant de l'émission	10 000 000 euros
Date de l'émission	16 août 2010
Cotation en Bourse du Luxembourg	16 août 2010
Date de constatation initiale	15 novembre 2010
Date de constatation finale	15 novembre 2016
Code ISIN	FR0010928135

COMMENT SOUSCRIRE ?

mes-performances 2010 (4) ne peut être souscrit que par adhésion/versement/arbitrage, dans le cadre des contrats d'assurance-vie/capitalisation **mes-Placements Vie** et **mes-Placements Liberté**.

Pour souscrire, il vous suffit de compléter et signer l'avenant **mes-performances 2010 (4)** et de le joindre à votre adhésion/versement/arbitrage.

L'avenant est disponible sur le site : www.mes-placements.fr et/ou www.mes-placementsvie.fr ou sur simple demande au **0810 124 124**

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. «CAC40®» et «CAC®» sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.